



LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE

CYVM METZ-OLGY



Quelques définitions

Les règles de course à la voile

- Les règles de base
- La RCV 18
- · Les règles au départ
- Les règles à l'arrivée
- Les pénalités

Annexes

- Liens Internet
- Mémento de Bruno Célérier



QUELQUES DÉFINITIONS



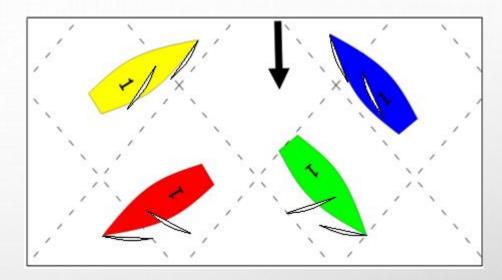
- UN BATEAU NAVIGUE SUR LE BORD CORRESPONDANT À SON CÔTÉ AU VENT.
 - IL NAVIGUE BÂBORD OU TRIBORD AMURE

Le bateau Jaune est bâbord amure.

Le bateau Bleu est tribord amure.

Le bateau Vert est bâbord amure.

Le bateau Rouge est tribord amure.



• SE MAINTENIR À L'ÉCART

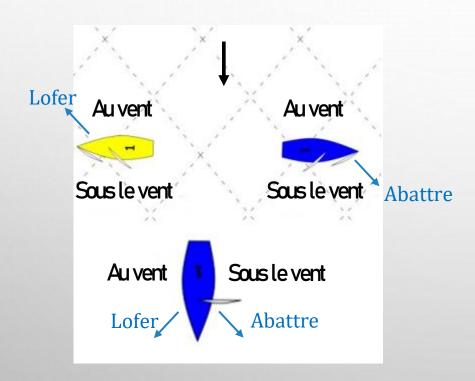
Un bateau se maintient à l'écart d'un bateau 'prioritaire' si :

- Le bateau prioritaire peut naviguer sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter
- Le bateau prioritaire peut modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact.

DÉFINITIONS

AU VENT ET SOUS LE VENT

Le côté sous le vent d'un bateau est le côté le plus éloigné du vent, ou, lorsqu'il est bout au vent, le côté qui était le plus éloigné du vent. Cependant, quand il navigue sur la fausse panne ou plein vent arrière, son côté sous le vent est le côté où se trouve sa grand-voile.

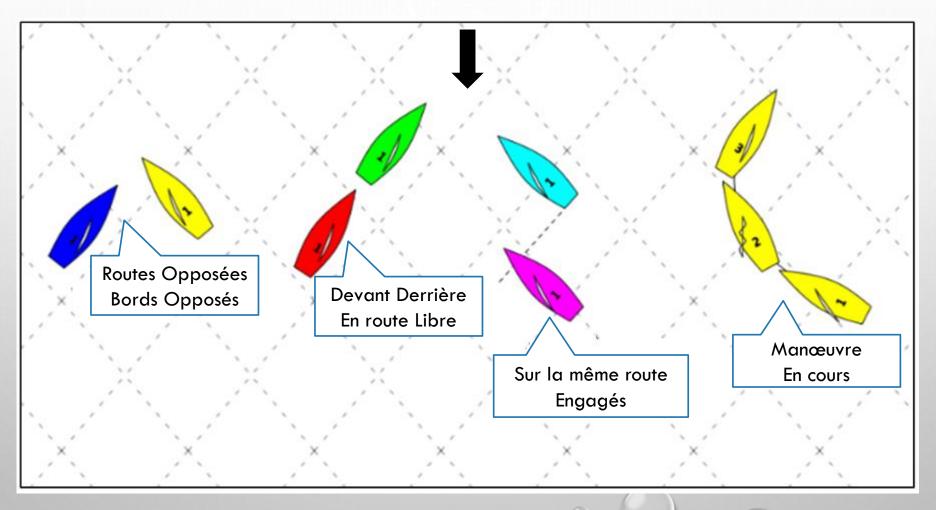


Auvent Sous le vent Abattre

• RCV : RÈGLE DE COURSE À LA VOILE

DÉFINITIONS

LA POSITION DES BATEAUX ENTRE EUX SUR UN PARCOURS

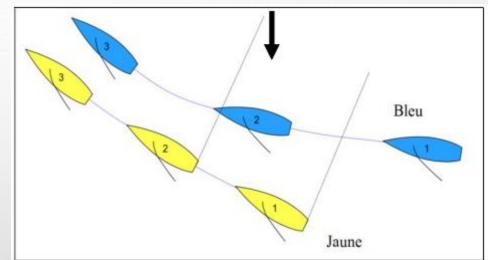


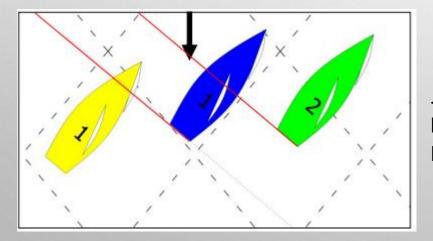
DÉFINITIONS

ENGAGEMENT / ROUTE LIBRE

La notion "d'engagement" concerne la proximité des bateaux sur ma même route. Deux voiliers sont en situation d'engagement tant qu'une partie d'un bateau se trouve entre les perpendiculaires à l'étrave et au tableau arrière de l'autre voilier.

Position 1 : Bleu est en route libre derrière Jaune Position 2 : Bleu est engagé au vent de Jaune Position 3 : Bleu est encore engagé au vent de Jaune





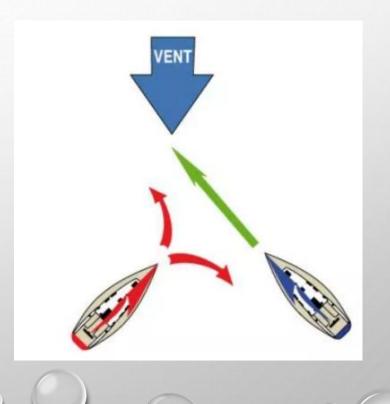
Jaune est engagé au vent de Bleu Bleu est engagé au vent de Vert Par transitivité Jaune est engagé avec Vert



LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE

- SI DEUX VOILIERS SE CROISENT SUR DES BORDS OPPOSÉS
- C'EST LA RÈGLE **RCV 10** QUI S'APPLIQUE : UN BATEAU BÂBORD AMURE DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART D'UN BATEAU TRIBORD AMURE. CETTE RÈGLE FONDAMENTALE EST LA PLUS CONNUE : "TRIBORD AMURE, ROI DES MERS".

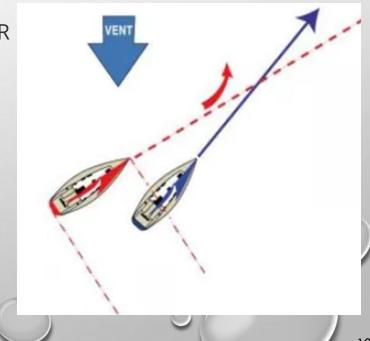
Le bateau rouge qui est bâbord amure, doit s'écarter du bateau bleu qui est tribord amure.



- SI DEUX VOILIERS SE CROISENT SUR LE MÊME BORD
 - IL Y A 2 CAS DE FIGURE: EN CAS D'ENGAGEMENT OU NON.
- SUR LE MÊME BORD NON ENGAGÉ
 - RCV 12: UN BATEAU EN ROUTE LIBRE DERRIÈRE DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART D'UN BATEAU EN ROUTE LIBRE DEVANT.
- SUR LE MÊME BORD ENGAGÉ
 - LORSQUE DES VOILIERS SONT SUR MÊME BORD ET ENGAGÉS, C'EST LA RÈGLE RCV 11 QUI S'APPLIQUE : LE BATEAU AU VENT DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART DU BATEAU QUI EST SOUS SON VENT.

Le bateau Rouge (qui est au vent du bateau Bleu) doit se maintenir à l'écart du ce dernier. Si le bateau Bleu lofe, le bateau rouge doit faire de même pour se maintenir à l'écart.

Cette règle est très importante dans les phases de départ où les concurrents sont engagés entre eux. Si un voilier sous le vent décide de lofer, tous ceux qui sont engagés à son vent devront aussi lofer. Donc durant la procédure de départ, veillez à garder suffisamment d'espace avec les concurrents sous votre vent afin d'éviter qu'il cherche à vous "sortir.



- LA PRIORITÉ PENDANT LE VIREMENT DE BORD EST RÉGIE PAR LA RÈGLE RCV 13 :
 - QUAND UN BATEAU VIRE DE BORD, IL DOIT SE TENIR À L'ÉCART DES AUTRES JUSQU'À CE QU'IL SOIT SUR UNE ROUTE AU PLUS PRÈS.
 - DONC PENDANT LA DURÉE DU VIREMENT DE BORD, LES RÈGLES 10, 11, 12 NE SONT PAS APPLICABLES.
 - ALORS, SOYEZ PRUDENT, JETEZ UN ŒIL AUTOUR DE VOUS AVANT D'ENGAGER UNE MANŒUVRE.
 - SI 2 BATEAUX VIRENT EN MÊME TEMPS, C'EST LE BATEAU QUI EST COTÉ BÂBORD OU DERRIÈRE QUI DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART.

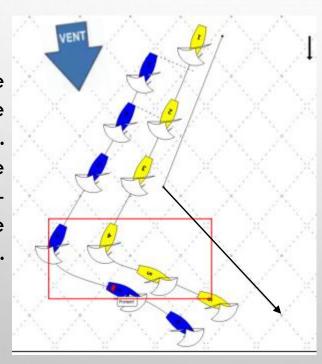
Le bateau bleu qui vire doit se maintenir à l'écart du bateau rouge. Le bateau bleu est en faute.

• LA RÈGLE RCV 17

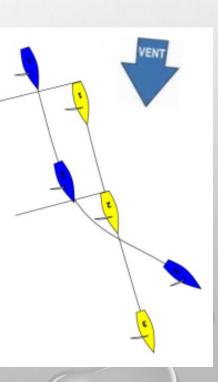
SI UN BATEAU EN ROUTE LIBRE DERRIÈRE DEVIENT ENGAGÉ À MOINS DE DEUX FOIS SA LONGUEUR DE COQUE SOUS LE VENT D'UN BATEAU SUR LE MÊME BORD, IL NE DOIT PAS NAVIGUER AU-DESSUS DE SA ROUTE NORMALE TANT QU'ILS RESTENT SUR LE MÊME BORD ET ENGAGÉS DANS LES LIMITES DE CETTE DISTANCE SAUF SI, CE FAISANT, IL PASSE RAPIDEMENT DERRIÈRE L'AUTRE BATEAU.

Jaune devient engagé sous le vent de Bleu. Il est donc prioritaire du fait de la RCV 11.

Toujours à moins de 2 longueurs de coque de Bleu, Jaune navigue audessus de sa route normale (flèche noire) et enfreint la RCV 17.



Bleu bâbord en route libre derrière
Jaune devient engagé à
moins de deux fois sa longueur de
coque sous le vent de Jaune.
Il navigue au-dessus de sa route
normale ce qui a pour effet de
l'amener rapidement en arrière de
Jaune. Bleu n'enfreint pas la RCV 17



LA RÈGLE RCV 19 : DONNER DE LA PLACE À UN OBSTACLE

QUAND LES BATEAUX SONT ENGAGÉS, LE BATEAU À L'EXTÉRIEUR DOIT DONNER AU BATEAU À L'INTÉRIEUR DE LA PLACE POUR PASSER ENTRE LUI ET L'OBSTACLE.

Obstacle Fixe

Rouge est prioritaire par rapport à bleu (car sous le vent de bleu).

A l'approche de la berge, bleu se retrouve entre rouge et la berge.

Rouge (à l'extérieur) doit laisser de la place à bleu pour abattre.

Banc de sable / Berge

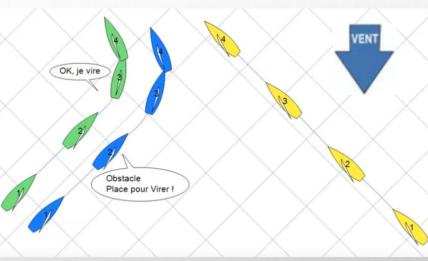
Obstacle Mobile

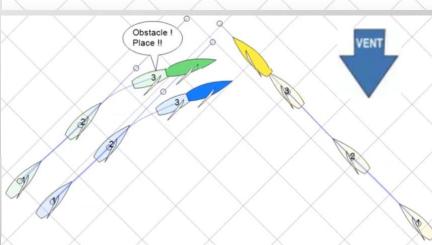
Jaune tribord amure est prioritaire.
Bleu prioritaire par rapport à vert (car sous le vent de vert) choisit de virer.
Bleu prévient vert.
Vert doit lui laisser de la place pour éviter le bateau jaune.

Jaune tribord amure est prioritaire.
Bleu prioritaire par rapport à vert (car sous le vent de vert) choisit d'abattre.

Vert se retrouve entre l'obstacle
(Jaune) et Bleu.

Bleu doit lui laisser de la place pour éviter le bateau jaune





· LA RÈGLE RCV 20 : HÉLER DE LA PLACE POUR VIRER DE BORD A UN OBSTACLE

Héler:

Un bateau peut héler pour demander la place pour virer de bord et éviter un autre bateau sur le même bord si:

- (a) Il approche d'un obstacle et qu'il aura <u>bientôt</u> besoin de faire une modification de route importante pour l'éviter en sécurité
- (b) Il navigue au plus près, ou au-delà.

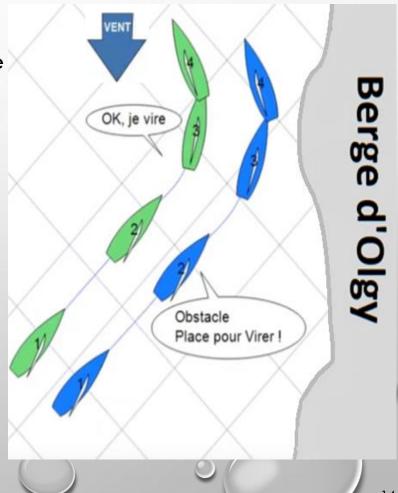
Attention: Il ne doit pas héler si l'obstacle est une marque et qu'un bateau qui la pare serait tenu de modifier sa route en conséquence de l'appel à la voix.

Répondre:

Un bateau hélé doit répondre soit en virant de bord aussitôt que possible, soit en répondant immédiatement « Virez » et en donnant alors au bateau qui a hélé la place pour virer de bord et l'éviter.

Transmettre l'appel à la voix à un autre bateau:

Quand un bateau a été hélé pour de la place pour virer de bord et qu'il a l'intention de répondre en virant de bord, il peut héler un autre bateau sur le même bord pour de la place pour virer et l'éviter.





- SUR DES BORDS OPPOSÉS
 - RCV 10 UN BATEAU BÂBORD AMURE DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART D'UN BATEAU TRIBORD.
- SUR LE MÊME BORD
 - RCV 11 ENGAGÉS: UN BATEAU AU VENT DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART D'UN BATEAU SOUS LE VENT.
 - RCV 12 NON ENGAGÉS : UN BATEAU EN ROUTE LIBRE DERRIÈRE DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART D'UN BATEAU EN ROUTE LIBRE DEVANT.
 - RCV 17 UN BATEAU RATTRAPANT QUI VIENT S'ENGAGER À MOINS DE 2 LONGUEURS SOUS LE VENT D'UN BATEAU NE DOIT PAS NAVIGUER AU DESSUS DE SA ROUTE NORMALE TANT QUE DURE L'ENGAGEMENT.
- RCV 13 PENDANT LE VIREMENT DE BORD
 - QUAND UN BATEAU A DÉPASSÉ LA POSITION BOUT AU VENT, IL DOIT SE TENIR À L'ÉCART DES AUTRES JUSQU'À CE QU'IL SOIT SUR SA NOUVELLE ROUTE (RCV10, 11, 12 NE SONT PAS APPLICABLES PENDANT LE VIREMENT DE BORD).
- RCV 19 DONNER DE LA PLACE À UN OBSTACLE

 QUAND LES BATEAUX SONT ENGAGÉS, LE BATEAU À L'EXTÉRIEUR DOIT DONNER AU BATEAU À L'INTÉRIEUR DE LA
 PLACE POUR PASSER ENTRE LUI ET L'OBSTACLE.
- RCV 20 HÉLER DE LA PLACE POUR VIRER DE BORD À UN OBSTACLE

<u>LIMITATION DE PRIORITÉ</u>

- RCV 14 ÉVITER LE CONTACT
 - UN BATEAU DANS SON DROIT MAIS QUI NE FAIT PAS TOUT POUR ÉVITER LE CONTACT EST PÉNALISABLE.
 - UN CONTACT SÉRIEUX (BLESSURES, DOMMAGES), MÊME SI ON EST DANS SON DROIT, ENTRAÎNE PRESQUE SYSTEMATIQUEMENT LA DISQUALIFICATION.
- RCV 15 ACQUÉRIR UNE PRIORITÉ
 - QUAND UN BATEAU ACQUIERT UNE PRIORITÉ IL DOIT, AU DÉBUT, LAISSER À L'AUTRE BATEAU LA PLACE DE SE MAINTENIR À L'ÉCART, SAUF S'IL ACQUIERT LA PRIORITÉ EN RAISON D'ACTION DE L'AUTRE BATEAU.
- RCV 16 MODIFIER SA ROUTE
 - QUAND UN BATEAU PRIORITAIRE MODIFIE SA ROUTE, IL DOIT LAISSER À L'AUTRE LA PLACE DE SE MAINTENIR À L'ÉCART.
 - SI UN BATEAU BÂBORD AMURE MODIFIE SA ROUTE POUR PASSER À L'ARRIÈRE D'UN BATEAU TRIBORD AMURE, LE BATEAU TRIBORD AMURE NE DOIT PAS CHANGER DE ROUTE SI CELA OBLIGE LE BATEAU BÂBORD À RECHANGER DE ROUTE IMMÉDIATEMENT.
- RCV 22 UN BATEAU QUI EFFECTUE UNE PÉNALITÉ DOIT SE TENIR À L'ÉCART DES AUTRES BATEAUX.



• RCV 18 : PLACE À LA MARQUE

Une marque c'est quelque chose qui délimite un parcours et qui est à laisser d'un côté (bâbord ou tribord). Les bateaux comités délimitant la ligne de départ ou d'arrivée sont assimilés à des marques.



RCV 18 : Si deux bateaux sont *engagés* en entrant dans la zone des 3 longueurs pour passer une marque, le bateau à l'extérieur doit laisser de la *place* au bateau à l'intérieur pour contourner cette marque.

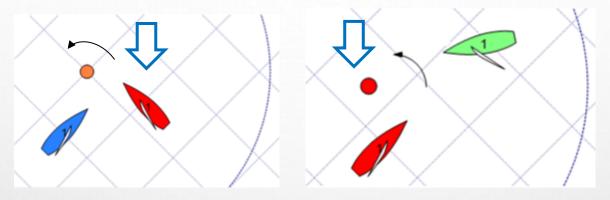
18.1 : Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone. Cependant, elle ne s'applique pas

- (a) entre des bateaux sur des bords opposés sur un louvoyage au vent,
- (b) entre des bateaux sur des bords opposés quand la route normale à la marque pour l'un d'eux, mais pas pour les deux, est de virer de bord,
- (c) entre un bateau s'approchant d'une marque et un autre la quittant, ou
- (d) si la marque est un obstacle continu, auquel cas la règle 19 s'applique.
- La Règle 18 ne s'applique plus entre des bateaux quand la place à la marque a été donnée.

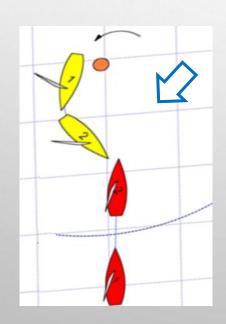
LA RÈGLE 18 NE S'APPLIQUE PAS:

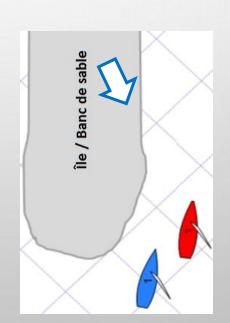
Cas (a): Bateau sur des bords opposés au vent.
Le bateau rouge, tribord amure est prioritaire. C'est l'application de la RVC 10



Cas (c): bateau s'approchant d'une marque et un autre la quittant.

Le bateau rouge, tribord amure est prioritaire. C'est l'application de la RVC 10.





Cas (b): Bateau devant virer dans la zone des 3 longueurs.

La route du bateau rouge l'oblige à virer pour passer la marque. La RCV 18 ne s'applique pas. La RCV 13 oblige le bateau rouge à se tenir à l'écart du bateau vert.

Cas (d): Si la marque est un obstacle continu.

Le bateau rouge sous le vent du bateau bleu est prioritaire. A l'approche d'un obstacle continu, RCV 19 s'applique. Le bateau rouge doit donner de la place au bateau bleu.

LA RÈGLE 18 NE S'APPLIQUE PAS:

• SUR LA LIGNE DE DÉPART

Le bateau jaune est prioritaire car il est sous le vent du bateau bleu. Bleu ne peut pas demander d'eau à Jaune au niveau du bateau comité.

Le bateau vert est prioritaire car il est sous le vent du bateau rouge.



LA ZONE DES 3 LONGUEURS

- LES 3 LONGUEURS ENTRE L'ENTRÉE DE LA ZONE ET LA MARQUE SONT TRÈS RÉGULIÈREMENT UN TERRAIN BRUYANT ET PROPICE EN NOMS D'OISEAUX OU SIMPLEMENT UNE VARIATION INTERNATIONALE SUR L'EXPRESSION « DE L'EAU! ».
- LA LONGUEUR DE COQUE D'UN OPTIMIST EST DIFFÉRENTE DE CELLE D'UN CROISEUR CÔTIER.

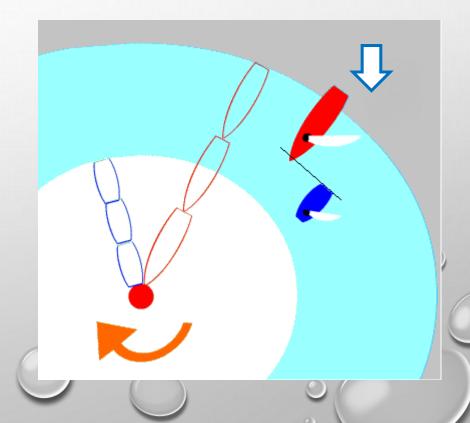
ENGAGÉ? PAS ENGAGÉ?

La zone est l'espace autour d'une marque correspondant à trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche.

Dans notre cas, cette distance correspond donc à trois longueurs d'Optimist.

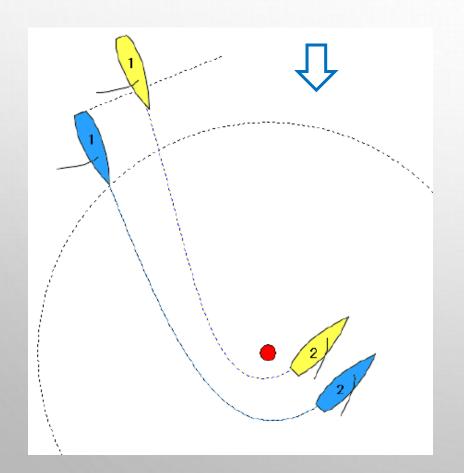
Rouge a établi son engagement (intérieur) avant que l'Optimist n'atteigne la zone de ses 3 longueurs.

L'Optimist est sous le vent du bateau rouge mais il doit lui laisser la place (de l'eau) pour qu'il puisse passer la marque.

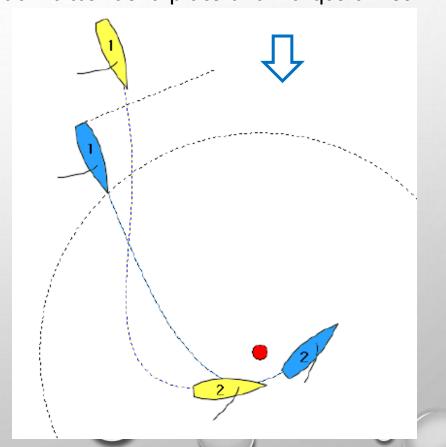


ENGAGÉ . NON ENGAGÉ

Le bateau Bleu prioritaire à l'extérieur de la zone doit laisser de la place à la marque à Jaune



Le bateau Jaune non engagé lors de l'entrée du bateau Bleu dans la zone des 3 longueurs doit laisser de la place à la marque à Bleu





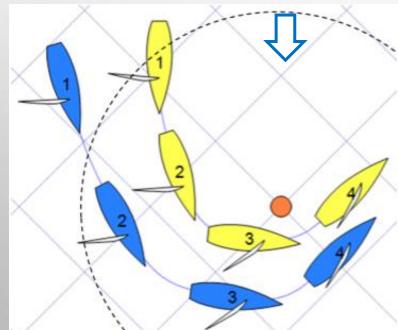


EXEMPLE DE BATEAUX ENGAGÉS RVC 18

Les bateaux jaune et bleu sont bâbord amure.

Hors de la zone, bleu est sous le vent de jaune. Bleu est donc prioritaire.

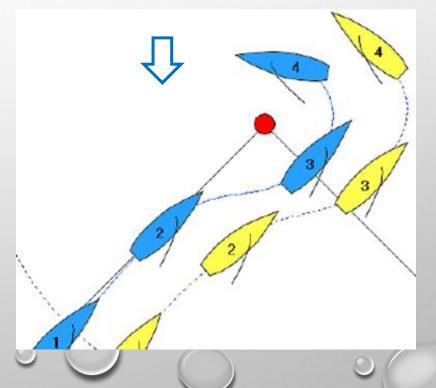
Dans la zone, la RCV 18 s'applique. Bleu doit laisser la place à la marque à jaune.



Les bateaux jaune et bleu sont bâbord amure.

Hors de la zone, jaune est sous le vent de bleu. Jaune est donc prioritaire.

Dans la zone, la RCV 18 s'applique et jaune doit laisser la place à la marque à bleu, ce qui inclus, pour bleu la place pour virer de bord.



22

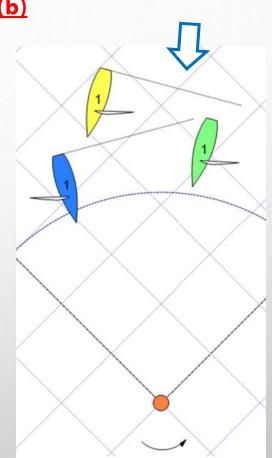
LES « TICKETS » POUR LE PASSAGE AUX MARQUES RCV 18.2(b)

Les bateaux Jaune, Bleu et Vert approchent de la marque pour la contourner en la laissant à bâbord.

Lorsque Bleu entre dans la zone, Vert est engagé à l'intérieur de Bleu. Jaune n'est pas engagé par rapport à Bleu. Bleu doit donc laisser de la place à Vert à la marque.

Lorsque Vert atteint la zone, il est engagé avec Jaune qui est à l'extérieur de la marque. Jaune devra donc donner de la place à Vert à la marque

Les « tickets » pour ces 3 bateaux donnent donc comme ordre de passage : Vert puis Bleu et enfin Jaune.



VALIDITÉ DES « TICKETS » RCV 18.2(c)

Les bateaux Bleu et Jaune approchent de la marque pour la contourner en la laissant à bâbord.

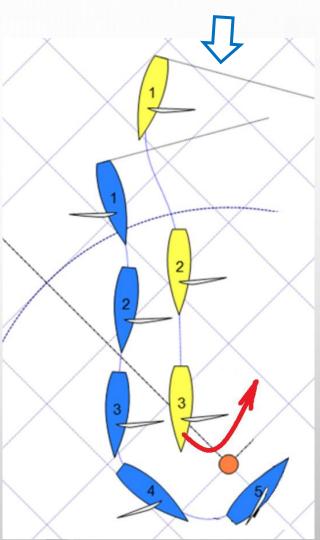
Lorsque Bleu entre dans la zone, Jaune n'est pas engagé par rapport à Bleu.

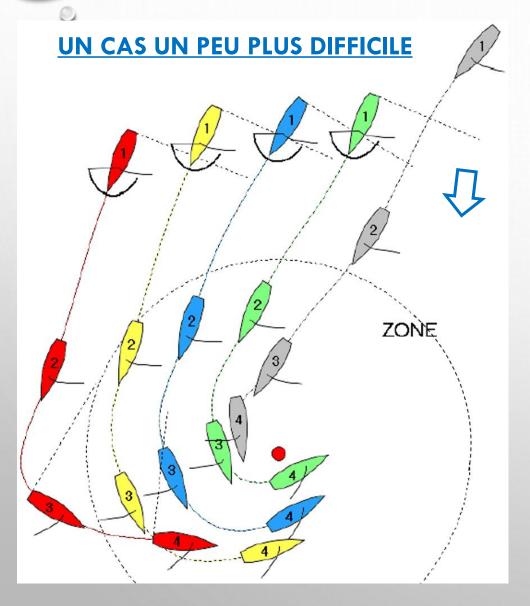
Jaune doit donc laisser de la place à Bleu à la marque.

Jaune est plus rapide et crée un engagement par rapport à Bleu à l'intérieur de la zone.

Jaune ne peut pas obliger Bleu à lui laisser la place. Le « ticket » acquis par Bleu lors de son entrée dans la zone reste valable. Jaune doit passer au-dessus de la marque et revenir pour la contourner.

Cependant, si le bateau ayant droit à la place à la marque dépasse la position bout au vent (voir position 4) ou quitte la zone, la règle 18.2(b) cesse de s'appliquer.





18.2 : Donner la place à la marque

(a) Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place à la marque, sauf si la règle 18.2(b) s'applique.

En position 1:

Les bateaux Rouge, Jaune, Bleu et Vert sont engagés.

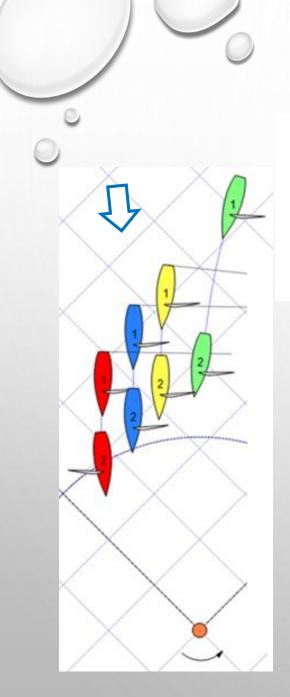
En position 2:

Le bateau Rouge est obligé de se maintenir à l'écart de tous les bateaux intérieurs. <u>Il ne peut pas entrer dans la zone</u>.

En position 3:

Le bateau Rouge empanne. Il rentre dans la zone et engage le bateau Gris. Le bateau rouge doit laisser la place-à-la-marque au bateau Gris qui s'est engagé dans la zone avant lui.

L'ordre de passage est donc : Vert, Bleu, Jaune, Gris, Rouge.



18.2 : Donner la place à la marque

(f) Si un bateau a obtenu un engagement à l'intérieur depuis une position en route libre derrière ou en virant au vent d'un autre bateau et, que depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la place à la marque, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

LA RVC 18.2 (f) COUVRE LE CAS OÙ UN BATEAU SERAIT DANS L'INCAPACITÉ DE DONNER DE LA PLACE À MARQUE À UN BATEAU PRIORITAIRE.

En position 1: Le bateau Vert n'est pas engagé.

En position 2: Quand le bateau Rouge entre dans la zone, Vert est devenu engagé sur Jaune et par transitivité sur tous les autres.

Chacun doit donner de la place à celui qui est à son intérieur.

Il est possible que les 3 longueurs ne soient pas suffisantes pour que les bateaux Rouge, Bleu et Jaune donnent de la place au bateau Vert à la marque.

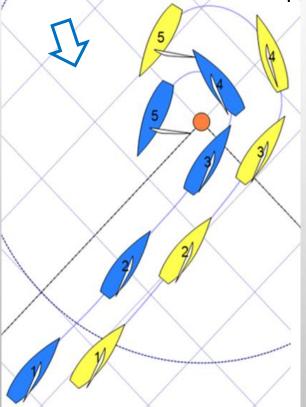
Dans un tel cas, Vert ne pourra revendiquer cette place à la marque (RCV 18.2 (e)).



QUELQUES CAS AU VENT

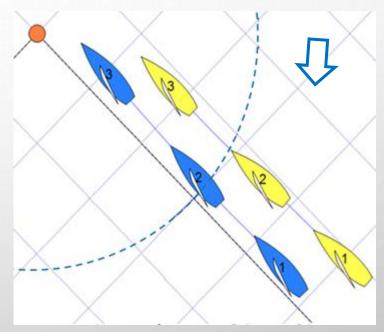
Les bateaux Jaune et Bleu arrivent à la marque bâbord amure.

Le bateau Bleu au vent est prioritaire car engagé à l'intérieur. Le bateau Jaune doit donc lui laisser la place à la marque.



Les bateaux Jaune et Bleu arrivent à la marque tribord amure. Le bateau Bleu est prioritaire car il est sous le vent et aussi engagé à l'intérieur.

La RCV 18 ne lui apporte pas grand-chose.



Par contre, après la bouée, sauf si le bateau Jaune a établi un engagement mettant en application la RCV 17, aucune règle n'oblige le bateau Bleu à abattre. Il suit la route qu'il veut !.





O VIR

VIREMENT DANS LA ZONE DES 3 LONGUEURS

18.3 : dépasser la position bout au vent dans la zone

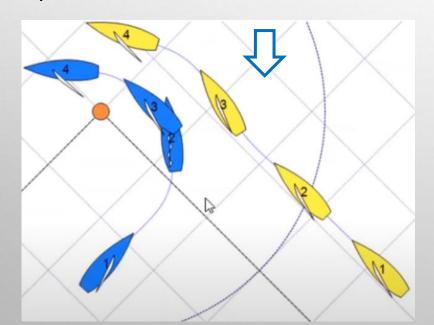
Si un bateau vire dans la zone d'une marque à laisser à bâbord :

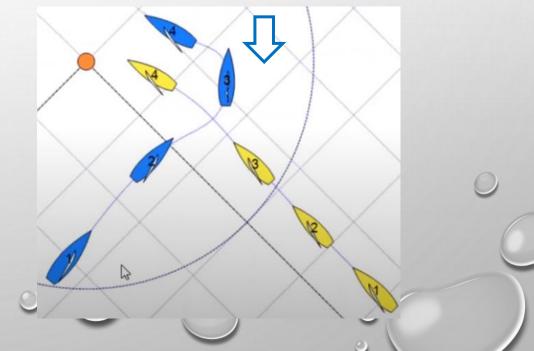
- Il ne doit pas obliger un bateau, qui a été tribord depuis son entrée dans la zone, à naviguer au-delà du plus près pour éviter le contact.
- Il doit donner la place à la marque si cet autre bateau devient engagé sur son intérieur.

Le bateau Bleu vire devant le bateau Jaune (étape 2). Le bateau Jaune n'est pas obligé de lofer au delà du plus près pour éviter le contact avec le bateau Bleu.

Le bateau Bleu croise devant le Jaune avant de virer. Le bateau Jaune est engagé à l'intérieur.

Le bateau Bleu doit laisser la place à la marque à Jaune.





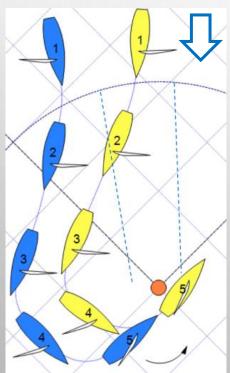




18.4: Empanner

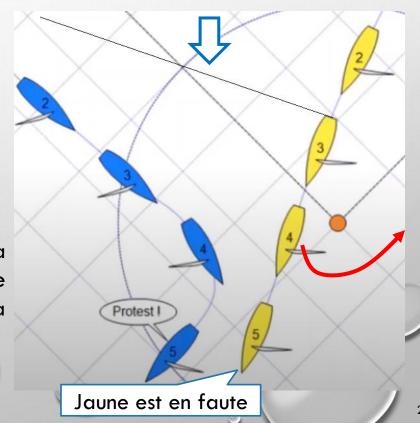
Quand un bateau prioritaire engagé à l'intérieur doit empanner à une marque pour suivre sa route normale, il ne doit pas , jusqu'à ce qu'il empanne, passer plus loin de la marque que nécessaire pour suivre cette route.

La RCV 18.4 empêche donc le bateau prioritaire d'abuser de sa position dominante. Il peut optimiser sa trajectoire comme s'il était seul, mais pas plus que nécessaire.



Le bateau Jaune a droit à sa place-à-la-marque et il est en plus sous le vent du bateau bleu. Donc le bateau Jaune pourrait continuer tout droit et éloigner le bateau Bleu de la marque.

Le bateau Jaune selon la RCV 18.4 ne devra pas, jusqu'à ce qu'il empanne, optimiser sa route au-delà du nécessaire pour naviguer sur sa route normale.





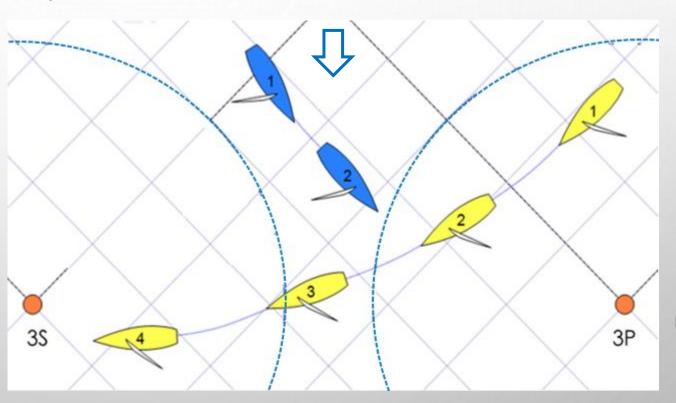
PASSAGE D'UNE PORTE SOUS LE VENT

18.4: Empanner

Exception à la règle 18.4 La règle 18.4 ne s'applique pas à une marque d'une porte.

A une porte, le bateau Jaune a droit de décider, y compris à la dernière minute, d'aller contourner la marque 3S.

La bateau Bleu devra respecter la RCV 10 et se maintenir à l'écart.





LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE Au Départ

AU DÉPART

LES PRIORITÉS

• RÈGLE RCV 10 : LE BATEAU TRIBORD AMURE A PRIORITÉ SUR LE BÂBORD AMURE.

<u>Stratégie</u>: Donc le départ tribord amure est à peu près obligatoire sauf si la ligne est mouillée de telle sorte qu'elle ne puisse être franchie tribord amure, ou très avantageuse à la bouée et qu'aucun bateau concurrent n'arrive tribord amure à la bouée. Dans ce cas, fort rare, on pourra prendre le départ bâbord amure au ras de la bouée en étant très attentif aux tribords à venir.

- RÈGLE RCV 11 : « LE BATEAU AU VENT DOIT SE MAINTENIR À L'ÉCART DU BATEAU SOUS LE VENT »
- RÈGLE RCV17-1: « LE BATEAU SOUS LE VENT QUI S'ENGAGE PAR L'ARRIÈRE, À MOINS DE 2 LONGUEURS, NE DOIT PAS FAIRE UNE ROUTE PLUS AU VENT QUE LA ROUTE NORMALE »

Remarque importante: Avant le départ, c-à-d avant le coup de canon, il n'y a pas de route normale, donc le bateau qui s'engage par l'arrière peut lofer jusqu'au vent debout. Après le départ, il doit abattre et faire une route normale au près.

• RÈGLE RCV22 : « UN BATEAU RETOURNANT VERS LA ZONE DE DÉPART DOIT SE TENIR À L'ÉCART » Pas question de Tribord-Bâbord ou de bateau sous le vent.

AU DÉPART

LES PRIORITÉS:

• RAPPEL: SUR LA LIGNE DE DÉPART LA RÈGLE 18 NE S'APPLIQUE PAS

Le bateau jaune est prioritaire car il est sous le vent du bateau bleu. Bleu ne peut pas demander d'eau à Jaune au niveau du bateau comité.

Le bateau vert est prioritaire car il est sous le vent du bateau rouge.



Attention:

Droit de lofer seulement avant le départ, c-à-d avant le coup de canon (l'heure H). Après le départ, obligation de prendre une route normale au près.

AU DÉPART EXEMPLE DE DÉPART Sous le vent de Rouge Vent Il prend une route normale Ligne de départ Nelson go back! Bâbord amure - Les bateaux Verts font un bon départ. - Les flèches et croix rouges désignent les interdictions. - Les flèches grises indiquent Sous le vent de Jaune la bonne manière de faire. Il prend une route normale

SÉQUENCE DE DÉPART



→ Pavillon Y signifie que le port des gilets de flottabilité est obligatoire



- H 5' Envoi du pavillon de classe + Signal court
- H 4' Envoi du pavillon P, I, U, Z ou Noir + Signal court
- H 1' Affalé du pavillon P, I, U, Z ou Noir + Signal long
- H Affalé du pavillon de classe + Signal court
- H + 3s Éventuel signal de rappel individuel (Pavillon X + 1 Signal court) ou Rappel général (Pavillon 1 er substitut + 2 signaux courts)













PAVILLON P, I, Z, U OU NOIR

SIGNAL PRÉPARATOIRE

à H - 4 minutes

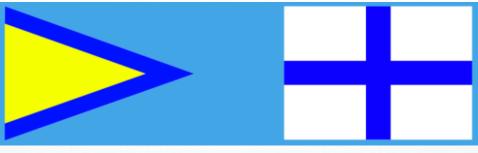


- P: il s'agit du pavillon le plus utilisé. Une pénalité sera appliquée si un bateau est au-dessus de la ligne au top départ. Pour réparer sa faute, le bateau devra simplement repasser entièrement sous la ligne pour pouvoir prendre le départ ensuite. S'il ne répare pas, le bateau sera disqualifié pour la manche.
- I : si une partie du bateau se trouve au-dessus de la ligne durant la minute avant le top départ, il doit repasser sous la ligne de départ en passant par les extrémités (comité ou viseur). Si la réparation n'est pas ou pas correctement effectuée, le bateau sera disqualifié pour la manche.
- **Noir** : ce pavillon est généralement lancé à la suite d'un ou plusieurs rappels généraux sous **P**. Si un bateau se trouve au-dessus de la ligne dans la minute, il se trouvera directement disqualifié, sans possibilité de réparation. La disqualification est maintenue même si un rappel général est effectué.
- **U** : le pavillon **U** est équivalent au pavillon noir à une exception près. Si le départ est redonné, les bateaux qui auront été disqualifiés sous **U** pourront reprendre le départ, contrairement au noir.
- **Z** : c'est un pavillon plus rare, mais qu'on peut retrouver et qu'il est important de connaître. Comme pour le i, le bateau qui se trouve au-dessus de la ligne à la minute se verra appliqué une pénalité. Pour le **Z**, il s'agit d'une pénalité de 20% en points sur le classement sur cette manche. *Exemple : le bateau termine 50ème sur 100, il sera finalement 70ème*.



à H + 3 secondes

PAVILLON DE RAPPEL



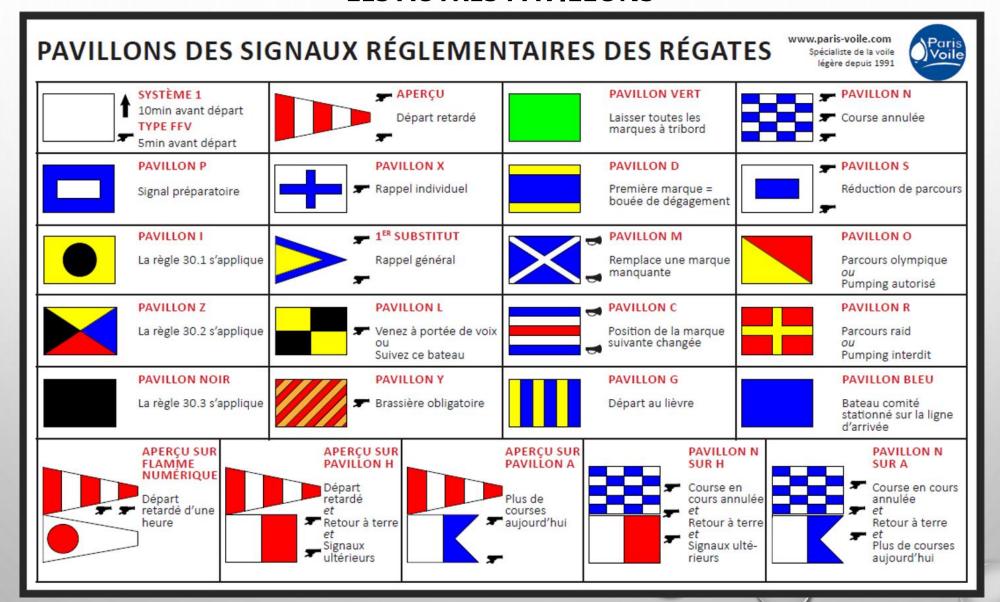
Pavillon 1^{er} Substitut (rappel Général)

Pavillon X (Rappel Individuel)

- le rappel individuel indique qu'un ou plusieurs bateaux ont été pris au-dessus de la ligne et doivent effectuer la réparation correspondant à la règle annoncée à la 4ème minute. Les bateaux concernés ne sont pas appelés, ces derniers doivent s'auto-arbitrer
 Ce pavillon est habituellement accompagné d'un coup de trompe (canon).
 Ce pavillon est affalé si l'ensemble des concurrents pénalisés ont réparé leur faute. Sinon, le pavillon est laissé et les bateaux qui n'auront pas réparé seront disqualifiés pour cette manche.
- le **rappel général** indique que plusieurs bateaux étaient au-dessus de la ligne au top départ, mais que le comité et le viseur n'ont pas réussi à relever tous les numéros. Le départ est donc de nouveau effectué pour l'ensemble des bateaux. Si la manche a été lancée sous noir, les bateaux qui ont été pris au-dessus seront disqualifiés et indiqués au comité ainsi que par VHF. Ils ne pourront pas prendre le prochain départ.

 Ce pavillon est habituellement accompagné de deux coup de trompe (canon).

LES AUTRES PAVILLONS





LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE À l'Arrivée

A L'ARRIVÉE

LES PRIORITÉS

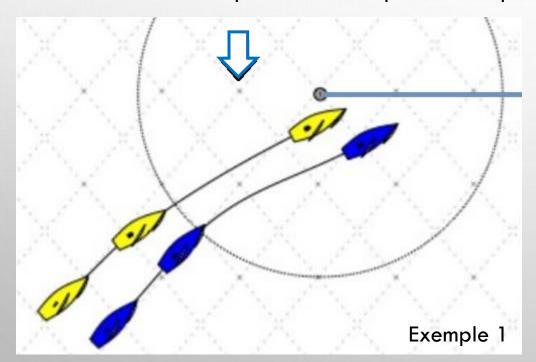
- L'ARRIVÉE EST COMPOSÉE DE MARQUES. LES RÈGLES CONCERNANT L'ARRIVÉE SONT DONC CELLES QUI SONT APPLIQUÉES AUX MARQUES DE PARCOURS.
- ON RETROUVE DONC PRINCIPALEMENT LA RCV 18 « PLACE A LA MARQUE » QUI RÉGIT LE DROIT DE PASSAGE À LA MARQUE AVEC UN PRINCIPE DE BASE, À SAVOIR TRÈS SCHÉMATIQUEMENT, QUE LE BATEAU ENGAGÉ À L'INTÉRIEUR A DROIT À LA PLACE.
- ON EN CONCLUT DONC QUE LE CÉLÈBRE « PAS D'EAU AU BATEAU COMITÉ » NE S'APPLIQUE PAS SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE. LES MARQUES, DÉFINISSANT DANS LES INSTRUCTIONS DE COURSE LA LIGNE D'ARRIVÉE, SONT DONC SOUMISES À L'APPLICATION DE LA RÈGLE 18 SOUS QUELQUE ALLURE QUE CE SOIT POUR LES BATEAUX S'EN APPROCHANT : ARRIVÉE AU VENT DONC AU PRÈS OU SOUS LE VENT DONC AU PORTANT.

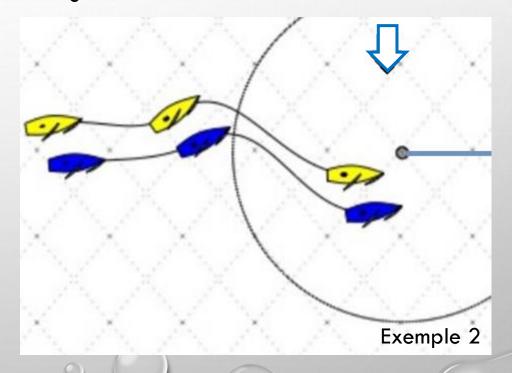
A L'ARRIVÉE

LES PRIORITÉS EXEMPLES

A l'approche de la ligne, le bateau Bleu est sous le vent du bateau Jaune. Bleu est donc prioritaire. Il peut obliger le bateau Jaune à lofer suivant la RCV 11 (exemple2).

A l'entrée dans la zone des 3 longueurs, Jaune est engagé par rapport à Bleu à l'intérieur. La RCV 18 s'applique. Bleu doit donc laisser la place à la marque à Jaune pour passer la ligne.







LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE Pénalités

PÉNALITÉS ET AUTRES RÈGLES

- PÉNALITÉS (à effectuer dès que possible)
 - TOUCHER UNE MARQUE DU PARCOURS

Réparation : Effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.

REFUS DE TRIBORD

Réparation : Effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau deux tours complets, comprenant deux virements de bord et deux empannages (sauf si préciser dans les instructions de course).

AU SIGNAL DE DÉPART, VOUS DEVEZ ÊTRE DERRIÈRE LA LIGNE DE DÉPART
 Réparation : revenir et repasser la ligne de départ sans gêner les autres bateaux.

• **AUTRES RÈGLES**

SI VOTRE INFRACTION A OCCASIONNÉ UN DOMMAGE OU UNE BLESSURE

Vous devez abandonner la course.

EN CAS DE LITIGE

Vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.

- RCV 22 : UN BATEAU QUI :
 - Revient vers la ligne de départ
 - Effectue une pénalité
 - Recule avec les voiles à contre

Doit se tenir à l'écart de ceux qui ne font pas de même.





Merci pour votre attention

Cette petite promenade dans les méandres des règles RCV n'est certes pas complète mais donne une idée générale des règles de bonne conduite à suivre lors des régates.









ANNEXES



QUELQUES LIENS UTILES

Mémento les règles d'introduction à la régate 2021 – 2024 de la FFV:

https://espaces.ffvoile.fr/media/141124/rir-2021 2024.pdf

Mémento pédagogique FFVoile (vidéos et quizz)

https://claco-ffv.univ-lyon1.fr/workspaces/3891/open/tool/home#/tab/5093

Mémento illustré des règles de course à la voile de Bruno Célérier:

http://gailes.free.fr/RCV ill2 2000C 8 7 02.pdf

Règles de courses à la voile faciles pour les nuls

https://ceylou.com/wordpress/BRIGANTINE/voile-regle-course-regate/

Un document de Sylvie Harle très complet sur la règle RCV 18:

https://reglesdecoursealavoile.wordpress.com/chapitre-2-section-c-rcv18/

Le site d'entrainement sur les règles de régates de Finckh : Jouer avec les règles:

https://finckh.net/

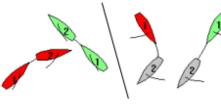
Les Pavillons: https://cvmarcon.fr/wp-content/uploads/Pavillons.pdf

MÉMENTO ILLUSTRÉ DES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE DE BRUNO CÉLÉRIER

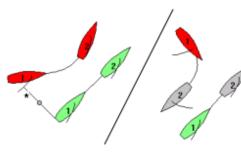
conventions : Jaune : définitions Rouge : doit se maintenir à l'écart - Vert : prioritaire - Bleu : prioritaire "limité" - Gris : une autre règle s'applique

10 - 11 - 12 - 13 : Priorités

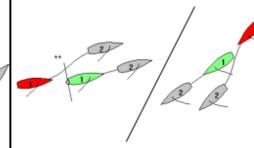
10 Sur des bords opposés, bâbord doit se maintenir à l'écart



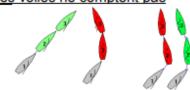
11. Sur le même bord, engagés * au vent doit se maintenir à l'écart



12. Sur le même bord, non engagés** derrière doit se maintenir à l'écart



13 qui vire doit se maintenir à l'écart depuis "bout au vent" jusqu'à la route au plus près sur l'autre bord. Les voiles ne comptent pas



Si les deux virent, celui à bâbord de l'autre doit se maintenir à l'écart

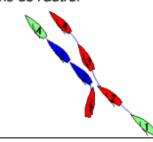
14-15-16-17: Limitations

14. Prioritaire doit **éviter le contact**,

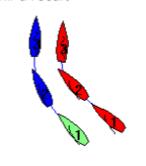
mais n'a pas a agir tant qu'il n'est pas clair que Non-prioritaire ne se maintient pas à l'écart



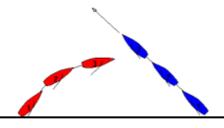
15. Qui acquiert une priorité doit laisser la place , au début , à l'autre de se maintenir à l'écart, sauf s'il acquiert la priorité en raison des actions de l'autre.



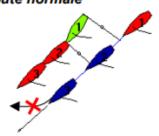
16.1. Prioritaire qui modifie sa route doit laisser la place à l'autre de se maintenir à l'écart



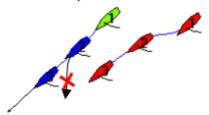
16.2. Après le signal de départ , si bâbord se maintient à l'écart **Tribord ne doit pas modifier sa route**, si en conséquence bâbord doit immédiatement modifier sa route pour continuer à se maintenir à l'écart.



17.1. Qui devient engagé sous le vent à moins de 2 longueurs à partir d'une route libre derrière ne doit pas naviguer au dessus de sa route normale



17.2. Sauf au louvoyage, à moins de 2 longueurs d'un voilier sous le vent, ou derrière, faisant route sous son vent, un voilier ne doit pas naviguer en dessous de sa route normale, sauf si il empanne



se maintenir à l'écart :

- l'autre voilier doit pouvoir rester sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter
- sur le même bord, engagés : sous le vent doit pouvoir modifier sa route dans les 2 directions sans entrer immédiatement en contact.

place: l'espace dont un bateau a besoin dans les conditions existantes, pendant qu'il manœuvre rapidement en bon marin.

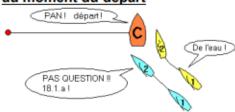
route normale: une route qu'un bateau suivrait pour finir au plus tôt en l'absence des autres bateaux impliqués dans la règle. Un bateau n'a pas de route normale avant son signal de départ.

MÉMENTO ILLUSTRÉ DES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE DE BRUNO CÉLÉRIER

18 Aux marques et obstacles ...

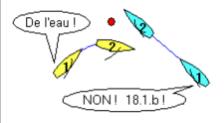
18 ne s'applique pas :

18.1.a : aux marques de départ entourées d'eau navigable. au moment du départ



et ne s'applique pas :

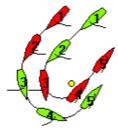
18.1.b. sur des bords opposés, lors d'un louvoyage au vent



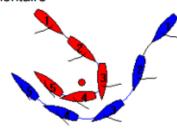
18.2.d. Prioritaire peut modifier sa route pour contourner la marque sans être soumis à 16



18.4. Si Prioritaire intérieur doit empanner, il ne doit pas passer plus loin que nécessaire de la marque jusqu'à ce qu'il empanne :



18.2.a. Engagés, règle de base extérieur doit donner de la place, et se maintenir à l'écart si intérieur est prioritaire



18.2.b. Engagés aux 3 longueurs extérieur doit continuer à laisser de la place, et doit se maintenir à l'écart si il devient à l'intérieur ou en route libre derrière



18.2.e. Pas de 18 si pas possibilité de laisser de la place au début de l'engagement ...



18.5. Obstacle continu: 18.2b et 18.2c ne s'appliquent pas.

route libre derrière a droit à de la place entre l'obstacle et le bateau devant que s'il y a la place d'y passer quand l'engagement commence.

19. Place pour virer à un obstacle

Si A veut virer pour éviter un obstacle, mais ne peut pas à cause de B, il doit héler "place pour virer" Avant de virer il doit laisser à B le temps de répondre. B doit

soit virer (A doit alors virer dès que possible)

soit répondre "vous virez" : A doit alors virer dès que possible, et B doit donner de la place et les règles 10 et 13 ne s'appliquent pas.

Si 20 ou 21 s'appliquent,

Cela ne s'applique pas à une marque de départ au départ ni à une marque que B peut parer. Quand cela s'applique, 18 ne s'applique pas.

et ...si l'engagement ou la rupture est douteux, considérer qu'il n'a pas eu lieu!

10, 11, 12, 13 ne s'appliquent pas

20 Un bateau qui :

- revient vers la ligne après le départ
- effectue une pénalité
- cule avec une voile à contre
- doit se maintenir à l'écart de ceux qui ne font pas de même
- 21 Éviter un voilier chaviré, non maîtrisé après chavirage, ou aidant un voilier ou une personne en danger (chaviré = tête de mat dans l'eau)
- 22. 1. Dans la mesure du possible, un bateau pas en course ne doit pas gêner un bateau qui est en course

22.2. Un bateau ne doit pas délibérément gêner un bateau qui accomplit des rotations de pénalité dans le but de le retarder

18.2.c. Non engagés aux 3 longueurs

Le bateau en route libre derriere doit se maintenir à l'écart, mais si le bateau en route libre devant passe dépasse bout au vent, 18.2.c cesse de s'appliquer.



18.3. Qui vire dans les 3 longueurs ne doit pas obliger l'autre à naviguer au delà du plus près ni l'empêcher de passer la marque

doit donner de la place si l'autre devient engagé à l'intérieur, dans ce cas, 15 ne s'applique pas.

